



Mairie de MONTRET

80 Route de Saint-Vincent - 71440 MONTRET
03 85 76 50 60 - mairie.montret@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2018

Excusés : BIZOUARD Aurélie, JONDOT Sylvain, BERRIER Bruno

1. Révision du PLU

a) Présentation du projet de délibération pour la prescription de la révision du PLU :

Les raisons pour lesquelles la révision du PLU est rendue nécessaire et les objectifs qui seront poursuivis :

- Ancienneté du PLU actuel (2010) ;
- Approbation du SCOT de la Bresse Bourguignonne en juin 2017 et mise en compatibilité à prévoir ;
- Volonté de disposer d'un véritable document de planification et projet de territoire pour renforcer la place de la commune et accompagner son dynamisme (4 à 7 permis de construire par an, pôle reconnu de services médicaux et sociaux) ;
- Affirmer sa place dans l'armature urbaine du SCOT et se positionner comme candidat à une place de Pôle de proximité lors de la prochaine révision du SCOT ;

Les objectifs sont :

- D'encourager les solidarités locales :

La révision du PLU vise à :

- Renforcer l'économie locale, notamment en favorisant l'agriculture (dont celle de proximité), l'artisanat et les commerces de proximité dans les secteurs urbains, ainsi que les services.
- Développer des lieux de rencontres, notamment en favorisant les espaces publics conviviaux et la mixité intergénérationnelle et sociale dans l'habitat.

- De renforcer la proximité :

La révision du PLU vise à renforcer les déplacements doux en facilitant l'accès aux services, équipements, commerces, espaces de sports et de nature et en favorisant la circulation piétonne et cycliste.

- De favoriser la convivialité dans un village à taille humaine :

La révision du PLU vise à :

- Maintenir et développer des lieux et des équipements permettant l'échange et la convivialité.
- Intégrer les besoins nouveaux, notamment en matière d'habitat, d'activités économiques et d'équipements.

- De préserver et mettre en valeur le cadre de vie et les qualités paysagères et patrimoniales de la commune :

La révision du PLU vise à

- Mettre en valeur la structure paysagère spécifique (bocages et haies).
- Mettre en valeur l'organisation urbaine traditionnelle, le patrimoine bâti remarquable et ordinaire, dans sa diversité.
- Développer les zones constructibles tout en les maîtrisant et maîtriser l'organisation de l'espace communal et permettre un développement harmonieux de la commune, en redéfinissant de façon adaptée à la commune l'affectation des sols.
- Permettre l'ouverture à la construction des terrains qui bénéficient déjà des infrastructures et des réseaux primaires afin d'adopter une gestion rationnelle du sol.

- D'améliorer les déplacements et le stationnement au bourg et les hameaux :

La révision du PLU vise à :

- Faciliter le stationnement et la circulation dans le bourg et les hameaux pour les habitants permanents, ainsi que la protection des piétons.
- Améliorer, développer et sécuriser les déplacements doux quotidiens.

- De s'inscrire dans la transition énergétique :

La révision du PLU vise à :

- Prendre en compte les enjeux énergétiques dans la politique foncière* (*définissant la destination des sols).
- Envisager un développement urbain raisonnable, cohérent avec la taille de Montret et la capacité du territoire, notamment en termes d'infrastructures, de réseaux et d'équipements.
- Améliorer l'autonomie alimentaire en favorisant une agriculture locale et diversifiée et en favorisant l'accueil de l'élevage extensif et des jardins potagers.
- Encourager les économies d'énergie dans la construction.
- Encourager des moyens de production d'énergie écologiques, renouvelables et diversifiés.
- Préserver les ressources naturelles : biodiversité, eau, forêt, air, sol, etc.
- Préserver la faune sauvage et son habitat.

Les modalités de concertation seront les suivantes :

- Informations dans la presse locale
- Diffusion d'éléments d'informations au cours de la procédure sur le site internet de la commune et le bulletin d'information communal.
- Mise à disposition des documents validés au siège de la Mairie ainsi qu'un registre des observations pour les habitants.
- Organisation au minimum d'une réunion publique au cours de l'élaboration de la démarche et dont la date sera communiquée ultérieurement soit par voie de presse, soit par tout autre support d'information adapté.

b) Lancement de l'opération et délégation de signature au Maire

Coût prévisionnel de l'étude :

- Etude de PLU = 40 000 € HT
- Diagnostic agricole = 17 000 € HT
- Frais de publicité et dépenses diverses = 3 000 € HT

TOTAL HT : 60 000 €

TVA : 12 000 €

TOTAL TTC : 72 000 €

Les subventions suivantes seront sollicitées :

- La Dotation Globale de Décentralisation ou tout autre Dotation auprès de l'Etat.
- Les fonds européens mobilisables via le Syndicat Mixte du Pays de la Bresse Bourguignonne.
- Toute autre aide susceptible de participer au financement de ce projet.

Le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés correspondants, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dans le cadre de l'opération relative à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme.

2. Groupe scolaire et salle des fêtes – commission de sécurité

a) Salle des fêtes

La commission de sécurité, lors de son passage en date du 18 mai 2018, a émis un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation de la salle des fêtes de Montret. La Municipalité a été très réactive sur ce sujet afin de procéder de toute urgence aux contrôles obligatoires et aux travaux certes pas très conséquents mais également imposés, ce qui a permis de maintenir l'ouverture de l'établissement.

b) Groupe scolaire

Concernant le groupe scolaire, le point commission de sécurité est en cours de régularisation. Quelques entreprises doivent procéder à de petits travaux obligatoires (gaz, coupe-feu etc.) pour fournir les attestations nécessaires pour le bureau de contrôle Apave.

3. RIFSEEP (Régime indemnitaire des agents)

N'ayant actuellement aucun système de prime pour les agents, le Conseil Municipal a décidé d'instaurer le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Il s'agit d'un régime indemnitaire composé de deux primes : d'une part, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), versée mensuellement, d'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA). La définition des montants maximum à atteindre par grade, le classement des agents par groupe ainsi que l'établissement d'une grille de critères pour l'attribution de points par agent pour l'IFSE ont été établis par la commission d'élus référents sur ce dossier.

4. Intercommunalité

a) Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le Conseil Municipal conserve la répartition dite de droit commun pour l'attribution du FPIC. Le montant reversé pour notre commune sera de 18 279 €.

b) Transferts de compétences

Les compétences communales suivantes ont été transférées à Bresse Louhannaise Intercom' :

- Crèche de Louhans
- Bibliothèque : les élus référents sur ce dossier seront Jacqueline FONTAINE et Angeline RABUS.
- **Scolaire** : malgré le refus de notre commune ainsi que de la plupart des petites communes d'anciennement Cœur de Bresse pour le transfert de cette compétence, la compétence scolaire devient intercommunale à partir de septembre 2018. Elle ne concerne ni la cantine, ni le bâtiment, mais concerne tout le matériel, le transport scolaire, et le personnel communal travaillant à l'école (ATSEM, entretien etc). Seules les réparations sur le bâtiment et les charges des fluides relèveront de la commune. Les agents intervenant à l'école demeureront communaux et mis à disposition à l'intercommunalité. Le Conseil Municipal craint de forts problèmes d'organisation, notamment pour demeurer réactif en cas de remplacement d'agents.

c) Opposition du Président de Bresse Louhannaise Intercom' BLI du transfert de pouvoir de police spéciale « assainissement » des Maires

Le Président de l'intercommunalité, Monsieur Anthony VADOT, a déclaré dans un courrier en date du 8 juin 2018 renoncer au transfert de pouvoir de police spéciale « assainissement » des Maires.

5. SAFER – droit de préférence sur parcelles boisées

Dans un courrier en date du 9 juillet 2018, la SAFER nous propose d'user de notre droit de préférence sur deux parcelles boisées cadastrées B n°8 et 9 de 65 ares chacune appartenant à Monsieur Bernard RENARD vendues pour le prix de 1 388,46 € + 460 € de frais notariés. Le Conseil Municipal refuse cette offre.

6. GRDF – Redevance pour occupation du domaine public (RODP)

Pour la redevance pour occupation du domaine public, GRDF versera cette année à la commune le montant de 252 € pour 3 147 mètres linéaires de canalisation de distribution.

7. Projet Résidence Senior

La SEMCODA, porteuse du projet de construction d'une Résidence Senior à Montret, nous fait part dans son courrier en date du 12 juin 2018 de sa renonciation à ce projet. Pour cause : les agréments des financements PLUS, PLAI et PLS ne leur seront finalement pas octroyés. En revanche, l'OPAC a pris contact avec nous pour la reprise de ce projet. Le Conseil Municipal souhaite prendre contact également avec la MARPA de Simard pour leur proposer une antenne à Montret. Cependant cette option risque d'exclure un public moins centralisé sur un besoin. Le Docteur RONDEPIERRE sera consulté sur ce sujet.

8. Location garages Gendarmerie

Dans un courrier en date du 16 juillet 2018, l'Adjudant VERNET Pierre-Henri de la Gendarmerie de Montret, locataire au même titre que d'autres gendarmes d'un garage communal moyennant la somme d'environ 73 € par trimestre, souhaite renégocier à la baisse le montant de cette location. Le Conseil Municipal n'accepte pas cette révision, qui ne sera pas justifiable auprès de la Trésorerie de Cuisery, mais propose toutefois d'améliorer les systèmes de fermeture des portes des garages.

9. Centre de Gestion – Expérimentation de la Médiation Préalable Obligatoire

Le Centre de Gestion propose au Conseil Municipal d'adhérer, au titre de la cotisation obligatoire (donc sans supplément), cette nouvelle mission qui consiste à lui confier le soin d'organiser une médiation, et ainsi de tenter d'éviter la saisine systématique du Juge Administratif en cas de contentieux dans le domaine du droit de la Fonction publique. Pour notre collectivité, ce serait une façon innovante de pouvoir gérer d'éventuels conflits et d'éviter des procédures longues et coûteuses en confiant à un tiers de confiance le soin de rapprocher les parties. En cas de refus ou d'échec de la médiation, l'action contentieuse se poursuivrait. Le Conseil accepte d'adhérer et charge le Maire de signer la convention correspondante.

10. Poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Madame Samantha MONARD, la secrétaire de Mairie, a obtenu le concours d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe en date du 1^{er} juillet 2018. Sur ces faits, le conseil municipal décide de stagiariser cet agent sur ce nouveau grade à compter du 1^{er} août 2018.

11. Questions diverses

a) Poste ATSEM CDD

Le Conseil Municipal a décidé, sur demande des instituteurs de maternelle, de créer un poste d'ATSEM pour un CDD d'un an à compter du 1^{er} septembre 2018. Il s'agirait d'un poste à 19,75 heures hebdomadaires (soit 15,50 heures hebdomadaires annualisées). Deux candidates ont été rencontrées pour un premier entretien cet après-midi, la sélection aura lieu demain.

b) Désaffiliation du Grand Chalon au Centre de Gestion

Le Conseil Municipal accepte la désaffiliation du Grand Chalon au Centre de Gestion.

c) Adhésions et participations :

- Indépendant : offre pour une page sur Montret dans l'Indépendant qui sera transmis à tous les administrés pour leur 140 ans. La commune décide de verser 286 €, le prix demandé pour cette adhésion exceptionnelle.
- Coordination d'Appui de la Bresse Bourguignonne : subvention de 20 €.
- Collège Henri-Vincenot pour leur projet de spectacle « Héros » : 100 €.
- Panier Bressan : cotisation annuelle de 200 €.

d) Cession bail Boucherie

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que le local commercial à destination de commerce de boucherie-traiteur, situé au 75 Route de Chalon à Montret et occupé actuellement par Monsieur Gérard PLAT et Madame Elisabeth PLAT, sera libéré à compter du 30 septembre 2018.

Le Maire informe que le local ainsi que le fonds de commerce seront repris par Monsieur Hugues DEKEUNYNCK. Le loyer mensuel est fixé à 810 euros par mois. Les deux premiers mois de location, le local sera mis à disposition à titre gratuit, soit octobre et novembre 2018. En cas d'occupation de l'étage à titre de résidence, le loyer sera révisé en plus-value.

e) Reprise Bureau de Tabac

Suite au départ non prévu de Madame Carole RENAUD, ex-proprétaire du Bureau de Tabac-Presses-Loto de Montret, nous étions dans l'attente d'un nouvel acquéreur. C'est Madame Lydie CHOMETTON, domiciliée à Montret, qui va reprendre ce fonds de commerce ainsi que la location du bail.

f) Heures supplémentaires agents

Conformément à l'article 2 du décret n°2007-1630 du 19 novembre 2007, il appartient au conseil municipal de prendre une délibération fixant la liste des emplois qui en raison des missions exercées, ouvrent droit aux heures supplémentaires. Le Conseil Municipal cite chaque emploi exercé au sein de notre collectivité comme ouvrant droit à des indemnités pour heures supplémentaires effectuées.

g) Charges Club Canin

Le Club Canin Montretois occupe le stade du Bordiau chaque samedi depuis octobre 2016. Le Conseil Municipal décide de facturer les charges suivantes pour la période de janvier 2017 à juillet 2018, tel que défini dans la convention de mise à disposition :

- Eau : 120 €
- Electricité (+ chauffage) : 500 €

Un titre de recette leur sera transmis prochainement.

h) Vente ancien broyeur

La commune souhaite céder leur ancien broyeur attelé au micro tracteur, sachant que ce matériel n'est plus conforme avec le nouveau micro tracteur Iseki des agents techniques. Un nouveau broyeur a été acquis par la commune cette année. Monsieur Pascal MEURET de la SARL TP Service souhaite racheter ce bien. Le Conseil Municipal décide de céder ce bien pour la somme de 100 €.

i) Location appartement école Emeline GEBERT

L'Espaces le Clos Mourons de Montret a pris contact avec la mairie afin de solliciter la location de l'appartement au-dessus de l'école destiné aux locations ponctuelles. La location sera pour Madame GÉBERT Emeline, adulte handicapée souhaitant s'exercer à une vie en appartement, à raison de 2 jours par semaine, durant deux semaines au mois de septembre. Le Conseil accepte cette demande, sous réserve que cette personne devra envisager d'enlever ses affaires si une location intervient entre ces deux semaines notamment un week-end. Le tarif en vigueur demeure de 25 € par nuit comme défini dans la convention de location de cet appartement.